

PRÉFET DE L'ISÈRE PRÉFET DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires de l'Isère Service Environnement

Préfecture de la Drôme Service de la Coordination des Politiques Publiques

ARRÊTÉ N° 38-2017-340-DDTSE01

ARRÊTÉ N° 26-2017-339-0004

Enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) pour l'irrigation sur le département de l'Isère et treize communes dans la Drôme

Le Préfet de l'Isère, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite Le Préfet de la Drôme, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.211-1 et suivants, R.211-111 et suivants, L.214-1 à L.214-6, R.214-1 et suivants concernant les opérations soumises à autorisation, R.214-31-1 et suivants relatifs à l'autorisation unique de prélèvement délivrée à un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants relatifs à l'évaluation environnementale des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement, les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

VU l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et son décret d'application n°2014-751 du 1er juillet 2014 relatifs à l'expérimentation d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et son décret d'application n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et notamment les mesures transitoires qui permettent d'appliquer les anciennes dispositions en vigueur à la date du dépôt du présent dossier ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU l'arrêté du Préfet Coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 3 décembre 2015 paru au Journal Officiel du 20 décembre 2015, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral Isère et Drôme n°2013344-0039 du 10 décembre 2013 portant désignation de la Chambre d'Agriculture de l'isère comme Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) des prélèvements d'eau à usage agricole, et l'arrêté inter-préfectoral modificatif du périmètre de l'OUGC38 n° 38-2017-11-20-008 du 20 novembre 2017 :

VU l'arrêté inter-préfectoral Drôme et Isère n° 26-2017-10-26-002 du 26 octobre 2017, désignant le Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (SYGRED) comme organisme unique de gestion collective du bassin versant de la Bourne ;

VU les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre, de Drac-Romanche, de l'Est Lyonnais, du Drac-Amont et de Bièvre-Liers-Valloire;

VU la demande de la Chambre d'Agriculture de l'Isère - OUGC38, en date du 10 octobre 2016, complétée les 16 novembre 2016, le 20 juin 2017 et le 22 novembre 2017 par un mémoire en réponse et le dossier l'accompagnant comportant une évaluation environnementale par laquelle elle sollicite l'autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation sur son périmètre, dont la liste des communes concernées figure à l'annexe 1 du présent arrêté :

VU la désignation, en date du 28 novembre 2017, par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, de la commission d'enquête ;

VU l'avis tacite du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, en date du 12 septembre 2017, relatif à l'évaluation environnementale jointe au dossier;

VU les avis des commissions locales de l'eau du SAGE de la Bourbre en date du 11 septembre 2017, du SAGE de l'Est Lyonnais en date du 15 septembre 2017, du SAGE Drac-Romanche en date du 16 octobre 2017 et du SAGE Bièvre-Liers-Valloire en date du 07 novembre 2017 ;

VU l'avis tacite de la commission locale de l'eau du SAGE Drac amont

CONSIDÉRANT que l'opération projetée est soumise, au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement et de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014, à autorisation unique sous les rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature et doit donc faire l'objet d'une enquête publique ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et de la Drôme ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Il sera procédé sur le territoire des communes du périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Isère (OUGC 38) à une enquête publique relative à sa demande d'autorisation unique pluriannuelle pour les prélèvements d'eau à usage agricole, requise au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement. Les communes concernées sont listées en annexe 1 du présent arrêté.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 02 janvier 2018 au 02 février 2018 - 17 heures inclus.

Ce projet est soumis à une enquête publique pour une autorisation unique (en application de l'ordonnance N°2014-619) au titre des articles L.214-1 à L214-6 et R214-1 du code de l'environnement pour les rubriques :

- 1.1.2.0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
 - 1° Supérieur ou égal à 200 000 m3/ an (A);
 - 2° Supérieur à 10 000 m3/ an mais inférieur à 200 000 m3/ an (D).

Projet soumis à Autorisation

- 1.2.1.0. A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :
 - 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m3/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) :
 - 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m3/ heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D).

Projet soumis à Autorisation

- 1.3.1.0. A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article <u>L. 211-2</u>, ont prévu l'abaissement des seuils :
 - 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m3/ h (A) ;
 - 2° Dans les autres cas (D).

Projet soumis à Autorisation

ARTICLE 2

Le Préfet de l'Isère est chargé de l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

ARTICLE 3

Au terme de cette enquête et à l'issue de la procédure, la décision qui sera prise par les Préfets concernés, sera une autorisation unique ou un refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

ARTICLE 4

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique. Elle est composée de 3 membres :

- Mme Isabelle BARTHE, consultante, présidente de la commission
 - M. Denis CRABIERES, guide de haute montagne, membre de la commission
- M. François JAMMES, ingénieur retraité, membre de la commission

En cas d'empêchement de Mme Isabelle BARTHE, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Denis CRABIERES, membre titulaire de la commission.

ARTICLE 5

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation unique loi sur l'eau et ses compléments dont un mémoire en réponse, l'étude d'impact et les annexes, l'avis tacite du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité environnementale, les avis des commissions locales de l'eau du SAGE de la Bourbre, du SAGE de l'Est Lyonnais, du SAGE Drac-Romanche et du SAGE Bièvre-Liers-Valloire, seront mis à disposition du public :

en Préfecture de l'Isère – Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service Environnement

en Préfecture de la Drôme - Service de la Coordination des Politiques Publiques

en Sous-Préfecture de La Tour du Pin (38)

en Sous-Préfecture de Vienne (38)

en mairie de Grenoble (38)

en mairie de La Côte-Saint-André (38)

en mairie de Saint-Marcellin (38)

en mairie de Vif (38)

en mairie d'Anneyron (26)

Les coordonnées et horaires d'ouverture des différents lieux précités sont mentionnés en annexe 2 du présent arrêté.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant :

http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/ougc-(organisme-unique-de-gestion-collective)

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement, siège de l'enquête.

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités où est déposé le dossier. Ces registres, établis sur feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête.
- Adressées par courrier à la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère Service Environnement, siège de l'enquête publique, avant la clôture de l'enquête. Le courrier devra porter la mention « à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête EP OUGC ».
- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au 02 février 2018 17 heures.
- Reçues par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés et annoncés dans les conditions prévues à l'article 7 du présent arrêté.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère: http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques

Toute personne peut, à ses frais et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires - service Environnement — BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9 dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après la clôture de l'enquête publique ne pourra être pris en considération par la commission d'enquête.

ARTICLE 7

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Lieux de permanence	Jours de permanences	Heures de permanences
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	Lundi 8 janvier 2018	08h30 à 10h30
Mairie de La Côte Saint André	Mercredi 10 janvier 2018	14h30 à 16h30
Mairie de Grenoble	Samedi 13 janvier 2018	10h00 à 12h00
Sous-Préfecture de Vienne	Mardi 16 janvier 2018	09h30 à 11h30
Mairie de Saint Marcellin	Jeudi 18 janvier 2018	15h00 à 17h00
Mairie de Vif	Vendredi 19 janvier 2018	09h00 à 11h00
Mairie d'Anneyron	Lundì 22 janvier 2018	15h00 à 17h00
Mairie de Grenoble	Mercredi 24 janvier 2018	15h30 à 17h30
Mairie de La Côte Saint André	Samedi 27 janvier 2018	10h00 à 12h00
Mairie de Saint Marcellin	Mardi 30 janvier 2018	08h30 à 10h30
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	Jeudi 1er février 2018	09h30 à 11h30
Mairie de Vif	Vendredi 02 février 2018	15h00 à 17h00

ARTICLE 8

Un avis annonçant l'enquête sera inséré par les soins de la Directrice Départementale des Territoires de l'Isère, en caractères apparents, dans deux journaux publiés dans les départements concernés, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ce même avis sera à nouveau publié dans les huit premiers jours de l'enquête.

L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture seront mis en ligne sur les sites internet des services de l'État de l'Isère : http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques et de la Drôme : http://www.drome.gouv.fr/aoep-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques-r792.html

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- par les soins des maires, dans les mairies concernées listées en annexe 1 du présent arrêté,
- dans les préfectures et sous-préfectures listées en annexe 2.

En fin d'enquête un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé à la Directrice Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délai, pendant toute la durée de l'enquête, et sauf en cas d'impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins de l'OUGC 38 à l'affichage de cet avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet affichage doit être visible et lisible depuis les voies publiques. Il mesure au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Il comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

ARTICLE 9

Deux réunions publiques d'information et d'échanges seront organisées :

- Le mercredi 10 janvier, de 18h30 à 20h30 à La Côte Saint André Château Louis XI, rue des Remparts - salle aile nord,
- Le jeudi 18 janvier, de 18h30 à 20h30 à la mairie de Saint Marcellin salle du conseil municipal.

À l'issue de chaque réunion publique, un compte-rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement. Ces compte-rendus, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet seront annexés par la présidente de la commission d'enquête au rapport de fin d'enquête.

ARTICLE 10

Les conseils municipaux de l'ensemble des communes concernées par le périmètre de l'OUGC38, sont appelés à donner leur avis motivé sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. La délibération intervenue sera adressée à la Directrice Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

ARTICLE 11

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai à la présidente de la commission d'enquête et clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête transmet à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – service Environnement, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées seront également fournis sous format électronique. La commission d'enquête transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

ARTICLE 12

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée par le Préfet de l'Isère au porteur du projet, l'Organisme Unique de Gestion Collective 38.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également adressée par le Préfet pour y être, sans délai, tenue, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - service Environnement, en Préfecture de la Drôme, en Sous-Préfecture de La Tour du Pin, en Sous-Préfecture de Vienne et en mairie de Grenoble.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur les sites internet précités des services de l'État de l'Isère et de la Drôme pendant un an.

ARTICLE 13

Le maître d'ouvrage responsable du projet est

Organisme Unique de Gestion Collective 38 Chambre d'Agriculture de l'Isère 40, avenue Marcellin Berthelot BP 2608 38036 Grenoble Cedex 2 Tél: 04 76 20 68 68

auprès duquel des informations peuvent être demandées.

ARTICLE 14

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et de la Drôme,

Les Sous-Préfets de La Tour du Pin et de Vienne,

Les Maires des communes concernées,

La Directrice Départementale des Territoires de l'Isère,

Les membres de la commission d'enquête,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

GRENOBLE, LE

7 DEC. 2017

Pour le Préfet, par délégation la Secrétaire Générale Pour le Préfet, par délégnition Le Secrétaire Général

Le Pré

Valen**¢**e, le 🌼 🖪 🖽 🖰

Prodéric LOISEAU

Violaine DEMARET

ANNEXE 1 de l'arrêté inter-préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour l'irrigation sur le Département de l'Isère et treize communes dans la Drôme.

Liste de communes concernées par le périmètre de l'OUGC38 et de l'étude d'impact

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
ALBON	26002	Drôme	Valence
ANDANCETTE	26009	Drôme	Valence
ANNEYRON	26010	Drôme	Valence
BEAUSEMBLANT	26041	Drôme	Valence
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	26083	Drôme	Valence
EPINOUZE	26118	Drôme	Valence
LAPEYROUSE-MORNAY	26155	Drôme	Valence
LAVEYRON	26160	Drôme	Valence
LENS-LESTANG	26162	Drôme	Valence
MANTHES	26172	Drôme	Valence
MORAS-EN-VALLOIRE	26213	Drôme	Valence
SAINT-RAMBERT-D'ALBON	26325	Drôme	Valence
SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE	26330	Drôme	Valence
ABRETS EN DAUPHINE (LES)	38001	lsère	La Tour du Pin
ADRETS (LES)	38002	lsère	Grenoble
AGNIN	38003	lsère	Vienne
ALBENC (L')	38004	lsère	Grenoble
ALLEMONT	38005	lsère	Grenoble
ALLEVARD	38006	lsère	Grenoble
AMBEL	38008	lsère	Grenoble
ANJOU	38009	Isère	Vienne
ANNOISIN-CHATELANS	38010	lsère	La Tour du Pin
ANTHON	38011	lsère	La Tour du Pin
AOSTE	38012	lsère	La Tour du Pin
APPRIEU	38013	lsère	La Tour du Pin
ARANDON-PASSINS	38297	Isère	La Tour du Pin
ARTAS	38015	lsère	Vienne
ARZAY	38016	lsère	Vienne
ASSIEU	38017	lsère	Vienne
AUBERIVES-EN-ROYANS	38018	lsère	Grenoble
AUBERIVES-SUR-VAREZE	38019	lsère	Vienne
AURIS EN OISANS	38020	lsère	Grenoble
AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS	38225	lsère	Grenoble
AVENIERES-VEYRINS-THUELLIN (LES)	38022	lsère	La Tour du Pin
AVIGNONET	38023	lsère	Grenoble
BALBINS	38025	lsère	Vienne
BALME-LES-GROTTES (LA)	38026	lsère	La Tour du Pin
BARRAUX	38027	lsère	Grenoble
BATIE-MONTGASCON (LA)	38029	lsère	La Tour du Pin
BEAUCROISSANT	38030	<u>lsère</u>	Grenoble
BEAUFIN	38031	lsère	Grenoble
BEAUFORT	38032	lsère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
BEAULIEU	38033	lsère	Grenoble
BEAUREPAIRE	38034	lsère	Vienne
BEAUVOIR-DE-MARC	38035	lsère	Vienne
BEAUVOIR-EN-ROYANS	38036	lsère	Grenoble
BELLEGARDE-POUSSIEU	38037	lsère	Vienne
BELMONT	38038	Isère	La Tour du Pin
BERNIN	38039	lsère	Grenoble
BESSE-EN-OISANS	38040	lsère	Grenoble
BESSINS	38041	Isère	Grenoble
BEVENAIS	38042	Isère	La Tour du Pin
BILIEU	38043	lsère	La Tour du Pin
BIOL	38044	lsère	La Tour du Pin
BIVIERS	38045	lsère	Grenoble
BIZONNES	38046	lsère	La Tour du Pin
BLANDIN	38047	lsère	La Tour du Pin
BONNEFAMILLE	38048	lsère	La Tour du Pin
BOSSIEU	38049	lsère	Vienne
BOUCHAGE (LE)	38050	lsère	La Tour du Pin
BOUGE-CHAMBALUD	38051	lsère	Vienne
BOURG-D'OISANS (LE)	38052	lsère	Grenoble
BOURGOIN-JALLIEU	38053	lsère	La Tour du Pin
BOUVESSE-QUIRIEU	38054	Isère	La Tour du Pin
BRANGUES	38055	lsère	La Tour du Pin
BRESSIEUX	38056	Isère	Vienne
BRESSON	38057	Isère	Grenoble
BREZINS	38058	Isère	Vienne
BRIE-ET-ANGONNES	38059	lsère	Grenoble
BRION	38060	Isère	Vienne
BUISSE (LA)	38061	Isère	Grenoble
BUISSIERE (LA)	38062	lsère	Grenoble
BURCIN	38063		La Tour du Pin
CESSIEU	38064	Isère	La Tour du Pin
CHABONS	38065	Isère	La Tour du Pin
CHALON	38066	lsère	Vienne
CHAMAGNIEU	38067	lsère	La Tour du Pin
CHAMPAGNIER	38068	lsère	Grenoble
CHAMPIER	38069	lsère	Vienne
CHAMP-PRES-FROGES (LE)	38070	lsère	Grenoble
CHAMP-SUR-DRAC	38071	lsère	Grenoble
CHAMROUSSE	38567	lsère	Grenoble
CHANAS	38072	lsère	Vienne
CHANTELOUVE	38073	lsère	Grenoble
CHANTESSE	38074	lsère	Grenoble
CHAPAREILLAN	38075	lsère	Grenoble
CHAPELLE-DE-LA-TOUR (LA)	38076	lsère	La Tour du Pin
CHAPELLE-DE-SURIEU (LA)	38077	Isère	Vienne
CHAPELLE-DU-BARD (LA)	38078	lsère	Grenoble
OIN O FFFF DO DI MID (DI)	00070	19016	210110010

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
CHARANCIEU	38080	Isère	La Tour du Pin
CHARANTONNAY	38081	lsère	Vienne
CHARAVINES	38082	lsère	La Tour du Pin
CHARETTE	38083	lsère	La Tour du Pin
CHARNECLES	38084	lsère	Grenoble
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	38085	lsère	La Tour du Pin
CHASSELAY	38086	lsère	Grenoble
CHASSE-SUR-RHONE	38087	lsère	Vienne
CHASSIGNIEU	38089	lsère	La Tour du Pin
CHATEAU-BERNARD	38090	lsère	Grenoble
CHATEAUVILAIN	38091	lsère	La Tour du Pin
CHATEL-EN-TRIEVES	38456	lsère	Grenoble
CHATELUS	38092	lsère	Grenoble
CHATENAY	38093	lsère	Vienne
CHATONNAY	38094	lsère	Vienne
CHATTE	38095	lsère	Grenoble
CHAVANOZ	38097	lsère	La Tour du Pin
CHELIEU	38098	lsère	La Tour du Pin
CHEVRIERES	38099	lsère	Grenoble
CHEYLAS (LE)	38100	Isère	Grenoble
CHEYSSIEU	38101	lsère	Vienne
CHEZENEUVE	38102	lsère	La Tour du Pin
CHICHILIANNE	38103	Isère	Grenoble
CHIMILIN	38104	lsère	La Tour du Pin
CHIRENS	38105	lsère	Grenoble
CHOLONGE	38106	lsère	Grenoble
CHONAS-L'AMBALLAN	38107	Isère	Vienne
CHORANCHE	38108	lsère	Grenoble
CHOZEAU	38109	Isère	La Tour du Pin
CHUZELLES	38110	lsère	Vienne
CLAIX	38111	lsère	Grenoble
CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	38112	lsère	Grenoble
CLELLES	38113		Grenoble
CLONAS-SUR-VAREZE	38114		Vienne
COGNET	38116		Grenoble
COGNIN-LES-GORGES	38117	lsère	Grenoble
COLOMBE	38118	lsère	La Tour du Pin
COMBE-DE-LANCEY (LA)	38120		Grenoble
COMMELLE	38121	lsère	Vienne
CORBELIN	38124	lsère	La Tour du Pin
CORENC	38126	lsère	Grenoble
CORNILLON-EN-TRIEVES	38127		Grenoble
CORPS	38128		Grenoble
CORRENCON-EN-VERCORS	38129	lsère	Grenoble
COTE-SAINT-ANDRE (LA)	38130		Vienne
COTES-D'AREY (LES)	38131		Vienne
COTES-DE-CORPS (LES)	38132	lsère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
COUBLEVIE	38133	lsère	Grenoble
COUR-ET-BUIS	38134	lsère	Vienne
COURTENAY	38135	lsère	La Tour du Pin
CRACHIER	38136	Isère	La Tour du Pin
CRAS	38137	Isère	Grenoble
CREMIEU	38138	lsère	La Tour du Pin
CRÊTS-EN-BELLEDONNE	38439	lsère	Grenoble
CREYS-MEPIEU	38139	lsère	La Tour du Pin
CROLLES	38140	lsère	Grenoble
CULIN	38141	lsère	Vienne
DEUX ALPES (LES)	38253	lsère	Grenoble
DIEMOZ	38144	lsère	Vienne
DIZIMIEU	38146	lsère	La Tour du Pin
DOISSIN	38147	lsère	La Tour du Pin
DOLOMIEU	38148	lsère	La Tour du Pin
DOMARIN	38149	lsère	La Tour du Pin
DOMENE	38150	lsère	Grenoble
ECHIROLLES	38151	lsère	Grenoble
ECLOSE-BADINIERES	38152	Isère	La Tour du Pin
ENGINS	38153	Isère	Grenoble
ENTRAIGUES	38154	Isère	Grenoble
ENTRE-DEUX-GUIERS	38155	Isère	Grenoble
EPARRES (LES)	38156	Isère	La Tour du Pin
ESTRABLIN	38157	lsère	Vienne
EYBENS	38158	lsère	Grenoble
EYDOCHE	38159	lsère	La Tour du Pin
EYZIN-PINET	38160	lsère	Vienne
FARAMANS	38161	lsère	Vienne
FAVERGES-DE-LA-TOUR	38162	lsère	La Tour du Pin
FERRIERE (LA)	38163	lsère	Grenoble
FLACHERE (LA)	38166	lsère	Grenoble
FLACHERES	38167	lsère	La Tour du Pin
FONTAINE	38169	lsère	Grenoble
FONTANIL-CORNILLON	38170	lsère	Grenoble
FORTERESSE (LA)	38171	lsère	Vienne
FOUR	38172	lsère	La Tour du Pin
FRENEY-D'OISANS (LE)	38173	lsère	Grenoble
FRETTE (LA)	38174	lsère	Vienne
FROGES	38175	lsère	Grenoble
FRONTONAS	38176	Isère	La Tour du Pin
GARDE-EN-OISANS (LA)	38177	lsère	Grenoble
GIERES	38179	Isère	Grenoble
GILLONNAY	38180	Isère	Vienne
GONCELIN	38181	Isère	Grenoble
GRAND-LEMPS (LE)	38182	lsère	La Tour du Pin
GRANIEU	38183	lsère	La Tour du Pin
GRENAY	38184	lsère	Vienne

Code INSEE	Département	Arrondissement
38185	lsère	Grenoble
38186	lsère	Grenoble
38187	lsère	Grenoble
38188	lsère	Grenoble
38189	lsère	Vienne
38190	Isère	La Tour du Pin
38191	lsère	Grenoble
38192	lsère	Grenoble
38193	lsère	La Tour du Pin
38194	lsère	Grenoble
38195	lsère	Grenoble
38197	lsère	La Tour du Pin
38198	Isère	Vienne
38199	lsère	Vienne
38200	lsère	Grenoble
38203	Isère	Grenoble
38204	Isère	Grenoble
38205	Isère	Grenoble
38206	lsère	Grenoble
	lsère	Grenoble
		Grenoble
	lsère	Vienne
	lsère	La Tour du Pin
38211	lsère	Vienne
38212	lsère	Grenoble
38213	lsère	Vienne
38214	lsère	Grenoble
38215	Isère	Vienne
38216	lsère	Grenoble
38217	lsère	Grenoble
38218	lsère	Vienne
38219	lsère	Vienne
38221	lsère	Vienne
38222	lsère	La Tour du Pin
38223	lsère	La Tour du Pin
38224	lsère	Grenoble
38226	lsère	Grenoble
38228	lsère	La Tour du Pin
38229	Isère	Grenoble
38230	Isère	La Tour du Pin
38231	Isère	Vienne
38232	lsère	Vienne
38235	lsère	Grenoble
38236	lsère	Grenoble
		Grenoble
38238		Vienne
		Grenoble
	38185 38186 38187 38188 38189 38190 38191 38192 38193 38194 38195 38197 38198 38199 38200 38203 38204 38205 38206 38207 38208 38209 38210 38211 38212 38212 38213 38214 38215 38216 38217 38218 38217 38218 38219 38221 38222 38223 38224 38228 38229 38230 38231 38232 38235 38236 38237	38185 İsère 38186 İsère 38187 İsère 38188 İsère 38189 İsère 38190 İsère 38191 İsère 38192 İsère 38193 İsère 38194 İsère 38195 İsère 38196 İsère 38197 İsère 38198 İsère 38199 İsère 38200 İsère 38201 İsère 38202 İsère 38203 İsère 38204 İsère 38205 İsère 38206 İsère 38207 İsère 38208 İsère 38209 İsère 38210 İsère 38211 İsère 38212 İsère 38213 İsère 38214 İsère 38215 İsère 38216

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
MOISSIEU-SUR-DOLON	38240	lsère	Vienne
MONESTIER-D'AMBEL	38241	lsère	Grenoble
MONESTIER-DE-CLERMONT	38242	lsère	Grenoble
MONESTIER-DU-PERCY (LE)	38243	lsère	Grenoble
MONSTEROUX-MILIEU	38244	lsère	Vienne
MONTAGNE	38245	lsère	Grenoble
MONTAGNIEU	38246	lsère	La Tour du Pin
MONTALIEU-VERCIEU	38247	lsère	La Tour du Pin
MONTAUD	38248	lsère	Grenoble
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	38249	Isère	Grenoble
MONTCARRA	38250	lsère	La Tour du Pin
MONTCHABOUD	38252	` lsère	Grenoble
MONTEYNARD	38254	lsère	Grenoble
MONTFALCON	38255	lsère	Vienne
MONTFERRAT	38256	lsère	La Tour du Pin
MONTREVEL	38257	lsère	La Tour du Pin
MONT-SAINT-MARTIN	38258	Isère	Grenoble
MONTSEVEROUX	38259	lsère	Vienne
MORAS	38260	Isère	La Tour du Pin
MORESTEL	38261	lsère	La Tour du Pin
MORETTE	38263	Isère	Grenoble
MORTE (LA)	38264	lsère	Grenoble
MOTTE-D'AVEILLANS (LA)	38265	Isère	Grenoble
MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)	38266	Isère	Grenoble
MOTTIER (LE)	38267	Isère	Vienne
MOUTARET (LE)	38268	lsère	Grenoble
MURE (LA)	38269	Isère	Grenoble
MURETTE (LA)	38270	lsère	Grenoble
MURIANETTE	38271		Grenoble
MURINAIS	38272		Grenoble
NANTES-EN-RATIER	38273		Grenoble
NANTOIN	38274		Vienne
NIVOLAS-VERMELLE	38276	Isère	La Tour du Pin
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	38277		Grenoble
NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	38278		Grenoble
NOTRE-DAME-DE-MESAGE	38279		Grenoble
NOTRE-DAME-DE-VAULX	38280		Grenoble
NOYAREY	38281		Grenoble
OPTEVOZ	38282		La Tour du Pin
ORIS-EN-RATTIER	38283		Grenoble
ORNACIEUX	38284		Vienne
ORNON	38285		Grenoble
DULLES	38286		Grenoble
OYEU	38287		La Tour du Pin
OYTIER-SAINT-OBLAS	38288		√ienne
OZ-EN-OISANS	38289		Grenoble
PACT	38290		Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
PAJAY	38291	Isère	Vienne
PANISSAGE	38293	lsère	La Tour du Pin
PANOSSAS	38294	lsère	La Tour du Pin
PARMILIEU	38295	lsère	La Tour du Pin
PASSAGE (LE)	38296	lsère	La Tour du Pin
PEAGE-DE-ROUSSILLON (LE)	38298	lsère	Vienne
PELLAFOL	38299	lsère	Grenoble
PENOL	38300	lsère	Vienne
PERCY (LE)	38301	lsère	Grenoble
PERIER (LE)	38302	lsère	Grenoble
PIERRE (LA)	38303	lsère	Grenoble
PIERRE-CHATEL	38304	lsère	Grenoble
PINSOT	38306	lsère	Grenoble
PISIEU	38307	lsère	Vienne
PLAN	38308	Isère	Vienne
POISAT	38309	lsère	Grenoble
POLIENAS	38310	lsère	Grenoble
POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	38311	Isère	Vienne
PONSONNAS	38313	lsère	Grenoble
PONTCHARRA	38314	lsère	Grenoble
PONT-DE-BEAUVOISIN (LE)	38315	Isère	La Tour du Pin
PONT-DE-CHERUY	38316	Isère	La Tour du Pin
PONT-DE-CLAIX (LE)	38317	Isère	Grenoble
PONT-EVEQUE	38318	lsère	Vienne
PONT-EN-ROYANS	38319	lsère	Grenoble
PORCIEU-AMBLAGNIEU	38320	lsère	La Tour du Pin
PREBOIS	38321	lsère	Grenoble
PRESLES	38322	lsère	Grenoble
PRESSINS	38323	lsère	La Tour du Pin
PRIMARETTE	38324	lsère	Vienne
PROVEYSIEUX	38325	lsère	Grenoble
PRUNIERES	38326	lsère	Grenoble
QUAIX-EN-CHARTREUSE	38328	lsère	Grenoble
QUET-EN-BEAUMONT	38329	lsère	Grenoble
QUINCIEU	38330	lsère	Grenoble
REAUMONT	38331	lsère	Grenoble
RENAGE	38332	lsère	Grenoble
RENCUREL	38333	Isère	Grenoble
REVEL	38334	lsère	Grenoble
REVEL-TOURDAN	38335	lsère	Vienne
REVENTIN-VAUGRIS	38336	lsère	Vienne
RIVES	38337	lsère	Grenoble
RMERE (LA)	38338	lsère	Grenoble
ROCHE	38339	Isère	La Tour du Pin
ROCHES-DE-CONDRIEU (LES)	38340	lsère	Vienne
ROCHETOIRIN	38341	lsère	La Tour du Pin
ROISSARD	38342	lsère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
ROMAGNIEU	38343	lsère	La Tour du Pin
ROUSSILLON	38344	lsère	Vienne
ROVON	38345	lsère	Grenoble
ROYAS	38346	lsère	Vienne
ROYBON	38347	lsère	Vienne
RUY-MONTCEAU	38348	Isère	La Tour du Pin
SABLONS	38349	lsère	Vienne
SAINTE-AGNES	38350	lsère	Grenoble
SAINT-AGNIN-SUR-BION	38351	lsère	Vienne
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	38352	lsère	La Tour du Pin
SAINT-ALBAN-DU-RHONE	38353	lsère	Vienne
SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE	38354	lsère	La Tour du Pin
SAINT-ANDEOL	38355	lsère	Grenoble
SAINT-ANDRE-EN-ROYANS	38356	lsère	Grenoble
SAINT-ANDRE-LE-GAZ	38357	lsère	La Tour du Pin
SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE	38358	lsère	Vienne
SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE	38359	lsère	Grenoble
SAINT-APPOLINARD	38360	lsère	Grenoble
SAINT-AREY	38361	lsère	Grenoble
SAINT-AUPRE	38362	Isère	Grenoble
SAINT-BARTHELEMY	38363	lsère	Vienne
SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILIENNE	38364	Isère	Grenoble
SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR	38365	lsère	La Tour du Pin
SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	38366	Isère	Grenoble
SAINT-BERNARD DU TOUVET	38367	lsère	Grenoble
SAINT-BLAISE-DU-BUIS	38368	Isère	Grenoble
SAINTE-BLANDINE	38369	lsère	La Tour du Pin
SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	38370	lsère	Grenoble
SAINT-BUEIL	38372	lsère	La Tour du Pin
SAINT-CASSIEN	38373	lsère	Grenoble
SAINT-CHEF	38374		La Tour du Pin
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	38375		Grenoble
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	38376	lsère	Grenoble
SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	38377		La Tour du Pin
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	38378		Vienne
SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	38379		Vienne
SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES	38380		La Tour du Pin
SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR	38381		La Tour du Pin
SAINT-EGREVE	38382		Grenoble
SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	38383		Grenoble
SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	38384		Vienne
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	38386		La Tour du Pin
SAINT-GEOIRS	38387		Vienne
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	38388	-	Grenoble
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	38389		Vienne
SAINT-GERVAIS	38390		Grenoble
SAINT-GUILLAUME	38391		Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	38392	Isère	La Tour du Pin
SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE	38393	lsère	Vienne
SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER	38394	lsère	Grenoble
SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET	38395	lsère	Grenoble
SAINT-HONORE	38396	lsère	Grenoble
SAINT-ISMIER	38397	lsère	Grenoble
SAINT-JEAN-D'AVELANNE	38398	lsère	La Tour du Pin
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	38399	lsère	Vienne
SAINT-JEAN-DE-MOIRANS	38400	lsère	Grenoble
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN	38401	lsère	La Tour du Pin
SAINT-JEAN-DE-VAULX	38402	lsère	Grenoble
SAINT-JEAN-D'HERANS	38403	lsère	Grenoble
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	38404	lsère	Grenoble
SAINT-JOSEPH-DE-RMERE	38405	lsère	Grenoble
SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS	38406	lsèге	Vienne
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	38408	lsère	Vienne
SAINT-JUST-DE-CLAIX	38409	lsère	Grenoble
SAINT-LATTIER	38410	Isère	Grenoble
SAINT-LAURENT-DU-PONT	38412	lsère	Grenoble
SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	38413	lsère	Grenoble
SAINTE-LUCE-EN-BEAUMONT	38414	lsère	Grenoble
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	38415	lsère	La Tour du Pin
SAINT-MARCELLIN	38416	lsère	Grenoble
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	38417	Isère	Grenoble
SAINTE-MARIE-DU-MONT	38418	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-CLELLES	38419	lsère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	38115	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE	38420	lsère	La Tour du Pin
SAINT-MARTIN-D'HERES	38421	lsère	Grenoble
SAINT-MARTIN-D'URIAGE	38422	lsère	Grenoble
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	38423	Isère	Grenoble
SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	38424	Isère	Grenoble
SAINT-MAURICE-L'EXIL	38425	lsère	Vienne
SAINT-MAXIMIN	38426	lsère	Grenoble
SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS	38427	lsère	Vienne
SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT	38428	lsère	Grenoble
SAINT-MICHEL-LES-PORTES	38429	Isère	Grenoble
SAINT-MURY-MONTEYMOND	38430	Isère	Grenoble
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	38431	lsère	Grenoble
SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN	38432	lsère	Grenoble
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE	38433	lsère	Grenoble
SAINT-ONDRAS	38434	lsère	La Tour du Pin
SAINT-PANCRASSE	38435	lsère	Grenoble
SAINT-PAUL-DE-VARCES	38436	lsère	Grenoble
SAINT-PAUL-D'IZEAUX	38437	lsère	Vienne
SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	38438	lsère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX	38440	Isère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	38442	lsère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES	38443	lsère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-MEAROTZ	38444	lsère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-MESAGE	38445	lsère	Grenoble
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	38446	lsère	Grenoble
SAINT-PRIM	38448	lsère	Vienne
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	38449	Isère	La Tour du Pin
SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	38450	lsère	Grenoble
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	38451	lsère	La Tour du Pin
SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU	38452	lsère	Vienne
SAINT-ROMANS	38453	lsère	Grenoble
SAINT-SAUVEUR	38454	lsère	Grenoble
SAINT-SAVIN	38455	lsère	La Tour du Pin
SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX	38457	lsère	Vienne
SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL	38458	lsère	La Tour du Pin
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	38459	lsère	Vienne
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	38460	lsère	La Tour du Pin
SAINT-THEOFFREY	38462	lsère	Grenoble
SAINT-VERAND	38463	Isère	Grenoble
SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU	38464	Isère	La Tour du Pin
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	38465	lsère	La Tour du Pin
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	38466	lsère	Grenoble
SALAGNON	38467	lsère	La Tour du Pin
SALAISE-SUR-SANNE	38468	lsère	Vienne
SALETTE-FALLAVAUX (LA)	38469		Grenoble
SALLE-EN-BEAUMONT (LA)	38470		Grenoble
SAPPEY-EN-CHARTREUSE (LE)	38471		Grenoble
SARCENAS	38472		Grenoble
SARDIEU	38473		Vienne
SASSENAGE	38474		Grenoble
SATOLAS-ET-BONCE	38475		La Tour du Pin
SAVAS-MEPIN	38476		Vienne
SECHILIENNE	38478		Grenoble
SEMONS	38479		Vienne
SEPTEME	38480		Vienne
SEREZIN-DE-LA-TOUR	38481		La Tour du Pin
SERMERIEU	38483		
SERPAIZE	38484		La Tour du Pin
SERRE-NERPOL	38275		Vienne
SEYSSINET-PARISET	38485		Grenoble
SEYSSINS			Grenoble
SEYSSUEL	38486		Grenoble
SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU	38487		/ienne
SIEVOZ	38488		a Tour du Pin
SILLANS	38489		Grenoble
SINARD	38490		/ienne
SOLEYMEU	38492		Grenoble
SOLE TIVILEU	38494	lsèreL	a Tour du Pin

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SONE (LA)	38495	lsère	Grenoble
SONNAY	38496	sère	Vienne
SOUSVILLE	38497	lsère	Grenoble
SUCCIEU	38498	lsère	La Tour du Pin
SURE-EN-CHARTREUSE (LA)	38407	lsère	Grenoble
SUSVILLE	38499	Isère	Grenoble
TECHE	38500	lsère	Grenoble
TENCIN	38501	lsère	Grenoble
TERRASSE (LA)	38503	lsère	Grenoble
THEYS	38504	lsère	Grenoble
THODURE	38505	lsère	Vienne
TIGNIEU-JAMEYZIEU	38507	lsère	La Tour du Pin
TORCHEFELON	38508	lsère	La Tour du Pin
TOUR-DU-PIN (LA)	38509	lsère	La Tour du Pin
TOUVET (LE)	38511	Isère	Grenoble
TRAMOLE	38512	Isère	Vienne
TREFFORT	38513	Isère	Grenoble
TREMINIS	38514	Isère	Grenoble
TREPT	38515	lsère	La Tour du Pin
TRONCHE (LA)	38516	Isère	Grenoble
TULLINS	38517	lsère	Grenoble
VALBONNAIS	38518	lsère	Grenoble
VALENCIN	38519	lsère	Vienne
VALENCOGNE	38520	lsère	La Tour du Pin
VALETTE (LA)	38521	lsère	Grenoble
VALJOUFFREY	38522	lsère	Grenoble
VARACIEUX	38523	lsère	Grenoble
VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	38524	lsère	Grenoble
VASSELIN	38525	lsère	La Tour du Pin
VATILIEU	38526	lsère	Grenoble
VAUJANY	38527	lsère	Grenoble
VAULNAVEYS-LE-BAS	38528	lsère	Grenoble
VAULNAVEYS-LE-HAUT	38529	lsère"	Grenoble
VAULX-MILIEU	38530	lsère	La Tour du Pin
VELANNE	38531	Isère	La Tour du Pin
VENERIEU	38532	lsère	La Tour du Pin
VENON	38533	lsère	Grenoble
VERNAS	38535	lsère	La Tour du Pin
VERNIOZ	38536	lsère	Vienne
VERPILLIERE (LA)	38537	lsère	La Tour du Pin
VERSOUD (LE)	38538	lsère	Grenoble
VERTRIEU	38539	lsère	La Tour du Pin
VEUREY-VOROIZE	38540	lsère	Grenoble
VEYSSILIEU	38542	lsère	La Tour du Pin
VEZERONCE-CURTIN	38543	lsère	La Tour du Pin
VIENNE	38544	Isère	Vienne
VIF	38545	Isère	Grenoble

T		1
Code INSEE	Département	Arrondissement
38546	lsère	La Tour du Pin
38292	lsère	La Tour du Pin
38547	lsère	Grenoble
38548	Isère	Grenoble
38549	lsère	Grenoble
38550	lsère	Grenoble
38551	lsère	Grenoble
38552	lsère	Grenoble
38553	Isère	La Tour du Pin
38554	lsère	La Tour du Pin
38555	lsère	Vienne
38556	lsère	Vienne
38557	Isère	La Tour du Pin
38558	lsère	Vienne
38559	lsère	Grenoble
38560	lsère	La Tour du Pin
38561	lsère	Vienne
38562	lsère	Grenoble
38563	lsère	Grenoble
38564	lsère	La Tour du Pin
38565	lsère	Grenoble
38566	lsère	Grenoble
	38546 38292 38547 38548 38549 38550 38551 38552 38553 38554 38555 38556 38557 38556 38557 38558 38560 38561 38562 38563 38564 38565	38546 Isère 38292 Isère 38547 Isère 38548 Isère 38549 Isère 38550 Isère 38551 Isère 38552 Isère 38553 Isère 38554 Isère 38555 Isère 38556 Isère 38557 Isère 38558 Isère 38559 Isère 38560 Isère 38561 Isère 38562 Isère 38564 Isère 38565 Isère

Vu pour être annexé à mon arrêté

Nº 38.2017-340-DOTSECT

du 7 décembre 2017

Le Préfet de l'Isère

Pour le Préfet des délégation la Secrétaire Générale

Walajne DEMARET

Vu pour être annexé à mon arrêté

Nº 2017339 - 0004

du _ 5 DEC 2017

Le Préfet de la Drôme

Pour le Préfett par délégation Le Secrétaire Général

Enddéric OISEAU

12/12

ANNEXE 2 de l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Isère pour l'irrigation (OUGC38).

Coordonnées des lieux de mise à disposition des dossiers **et/ou** de permanences de la commission d'enquête

Lieux	Adresse	Heures d'ouverture	Téléphone
Préfecture de l'Isère Direction Départementale des Territoires de l'Isère Service Environnement	17 boulevard Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble Cedex 9	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	04 56 59 46 49
Préfecture de la Drôme - Service de la Coordination des Politiques Publiques – Bureau des Enquêtes Publiques (5ème étage)	3 boulevard Vauban 26030 VALENCE Cedex 9	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00	04 75 79 28 00
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	19 bis rue Joseph Savoyat CS 30205 38354 La Tour du Pin Cedex	Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	04 74 83 29 99
Sous-Préfecture de Vienne	16 bd Eugène Arnaud BP 116 38209 VIENNE Cedex	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30	04 74 53 26 25
Mairie de Grenoble	Hôtel de Ville 11, boulevard Jean Pain CS 91066 38021 Grenoble Cedex 1 Pour la permanence de la commission le samedi – salle côté mariage	lundi au vendredi de 8h00 à 17h50	04 76 76 36 36
Mairie d'Anneyron	Place Camille Gervais 26140 Anneyron	Lundi au vendredi 9h00-12h00 et de 15h00 à 17h00 mardi ouverture à 8h30 vendredi fermeture à 17h30	04 75 31 51 11
Mairie de La Côte St André	2 rue de l'Hôtel de Ville – BP84 38260 La Côte St André	lundi au vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-16h30 et le dernier samedi de chaque mois 9h00-12h00	04 74 20 53 99
	Réunion publique Château Louis XI rue des Remparts salle aile nord	Mercredi 10 de 18h30 a	

Lieux	Adresse	Heures d'ouverture	Téléphone
Mairie de St Marcellin	Hôtel de ville 21 place d'Armes 38160 St Marcellin	lundi au vendredi de 8h15-12h00 et de 13h30 – 17h00 et le samedi de 8h30- 11h30	04 76 38 41 61
	Réunion publique Mairie de St Marcellin salle du conseil municipal	Jeudi 18 janvier de 18h30 à 20h30	
Mairie de Vif	5 Place de la Libération 38450 Vif	lundi au vendredi 8h30- 12h00 et 13h30- 17h30 jeudi ouverture à 9h30 vendredi fermeture à 17h00	04 76 73 50 50

Vu pour être annexé à mon arrêté

Nº 38-2017-340-8055609

du 7 décembre 2017

Le Préfet de l'Isère

Pour le Préfet, par délégation la Secrejaile Gépérale

Visine DEMARET

Vu pour être annexé à mon arrêté

Nº 2017 339 - 000 4

du - 5 DEC. 2017.

Le Préfet de la Drôme